

Liste de contrôle de l'enregistrement – lobbyistes salariés (personnes et sociétés en nom collectif ou en commandite)

La présente liste de contrôle de l'enregistrement a été conçue par le Bureau du commissaire à l'intégrité afin d'aider les lobbyistes salariés des personnes et des sociétés en nom collectif ou en commandite (entités à but lucratif) de l'Ontario à remplir ou à renouveler leur formulaire d'enregistrement conformément à la Loi de 1998 sur l'enregistrement des lobbyistes.

Questions à vous poser en remplissant l'enregistrement:

- ☐ Les coordonnées du premier dirigeant sont-elles à jour? S'il faut apporter des changements, connectez-vous au registre et cliquez sur « Apporter des modifications à mon profil ».
- ☐ Est-ce que tous les employés et cadres rémunérés en fonction comme lobbyistes salariés sont énumérés dans l'enregistrement? Si vous renouvelez un enregistrement : y en a-t-il de nouveaux à ajouter?
- ☐ Avez-vous indiqué la date à laquelle chacun d'eux est devenu lobbyiste salarié?
- ☐ Est-ce que certains de ces lobbyistes salariés, premier dirigeant compris (le cas échéant), ont déjà été ministres, sous-ministres, sous-ministres associés ou adjoints, membres du personnel d'un ministre, ou employés par certains organismes gouvernementaux désignés? (Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.) Dans la négative, répondez « None of the above » (« Aucune de ces réponses »).
- ☐ Est-ce que des employés ou cadres rémunérés sont à retirer de la liste des lobbyistes salariés?
- ☐ Avez-vous indiqué la date à laquelle ces employés ou cadres rémunérés ont cessé d'être lobbyistes salariés ou de travailler pour l'entité?
- ☐ Avez-vous décrit les affaires de l'entreprise?
- ☐ Si votre entreprise est une personne morale, avez-vous indiqué la dénomination et l'adresse commerciale de sa société mère, et de chaque filiale directement intéressée par le résultat des activités de lobbyisme?

- Avez-vous inscrit la dénomination et l'adresse commerciale de toute autre organisation ou entité qui a contribué pour 750 \$ ou plus aux activités de lobbyisme de l'entreprise?
- Avez-vous noté un nom de ministère/d'organisme et un montant pour chaque financement que l'entreprise a reçu d'une administration publique, peu importe le palier (fédéral, provincial, municipal), lors du dernier exercice financier de cette dernière? Si vous renouvelez un enregistrement, vérifiez que l'information est encore à jour. S'applique-t-elle toujours? Ce financement public a-t-il été renouvelé pour un nouveau montant? Y a-t-il de nouveaux renseignements à signaler?
- Quel est l'objet ou le domaine des pressions de l'entreprise? Si vous renouvelez un enregistrement : ceux-ci ont-ils changé?
- Avez-vous clairement indiqué les motifs et objectifs des pressions de l'entreprise? Si vous renouvelez un enregistrement : ceux-ci ont-ils changé? Y a-t-il du nouveau du côté de la proposition législative? Le projet de loi a-t-il été adopté? Note-t-on des progrès sur le plan des politiques et des programmes? A-t-on accordé un financement? Assurez-vous que l'information sur les activités de lobbyisme de l'entreprise est exacte et à jour.
- Avez-vous indiqué les députés, les cabinets, les ministères et les organismes avec qui l'entreprise communiquera? Si vous renouvelez un enregistrement : s'en ajoute-t-il de nouveaux?
- Avez-vous sélectionné les techniques de communication qu'utilisera l'entreprise dans ses interactions avec le gouvernement de l'Ontario? Si vous renouvelez un enregistrement : s'en ajoute-t-il de nouvelles?

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les exigences de conformité, consultez la liste de contrôle pour les lobbyistes salariés (personnes et sociétés en nom collectif ou en commandite).

Le Bureau du commissaire à l'intégrité a cinq grandes responsabilités : l'intégrité des députés, la divulgation des actes répréhensibles, l'examen des dépenses, le respect de l'éthique par le personnel des ministres et l'enregistrement des lobbyistes.